

Aide à l'immobilier agricole de la communauté de communes Bazois Loire Morvan

Dossier de demande d'aide à l'immobilier

Nom du projet :

Nom de la structure

Nom du porteur

Adresse

CP – Commune

Date :

Les candidat(e)s doivent remplir la présente demande de subvention et la remettre **avant le 16 novembre 2026**, par mail à r.gemble@bazoisloiremorvan.fr ou par dépôt d'un dossier au siège de la CCBLM 11 Place Lafayette 58290 MOULINS-ENGILBERT. Elle doit contenir des pièces suivantes :

- Devis des investissements (pour le matériel d'occasion : acte authentifiant la vente et attestation du vendeur selon laquelle le matériel n'avait pas été subventionné à l'origine).
- Accord de prêt bancaire (le cas échéant)
- Titre de propriété des locaux ou bail locatif (dans ce dernier cas, une autorisation d'exécution des travaux signée par le propriétaire sera demandée, au format libre)
- Extrait de l'immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE, anciennement registres des métiers et registre des commerces et des sociétés) ou avis de situation SIRENE
- Statuts (si société)
- Liste des dirigeants (si société)
- RIB (compte professionnel)
- Documents comptables des 2 derniers exercices clos (liasses fiscales, bilans, comptes de résultats)
- Comptes de résultats prévisionnels détaillés sur 1 exercice, réalisés avec l'appui de cabinets comptables ou de structures d'accompagnement en entrepreneuriat (CCI, CMA, BGE, France Active, Réseau Initiative ...), intégrant les évolutions liées à l'investissement subventionné (*Uniquement dans le cadre d'une création/reprise*)
- Le présent dossier de demande de subvention selon le modèle établi par la CCBLM
 - Présentation du projet et de la structure
 - Lettre de demande de subvention de l'entreprise auprès de la CCBLM
 - Attestation sur l'honneur précisant que le requérant est en situation régulière à l'égard de la réglementation fiscale et sociale (TVA, Impôts, MSA, ...)
 - Attestation de non commencement des travaux
 - Engagement du bénéficiaire à mentionner l'existence des aides des différents financeurs
 - Modèle de déclaration d'aides publiques placées sous le règlement de minimis, en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années

L'ensemble des modalités et des critères d'éligibilité sont dans le règlement d'application, annexé à ce document.

LA STRUCTURE

A/ Identification du demandeur

NOM et Prénom(s) :

.....

Âge et lieu de naissance :

.....

Nom de la structure :

.....

Date de début d'activité :

.....

Adresse :

.....

.....

Tél :

Fax :

Mail :

.....

B/ Activité de la structure

Secteur d'activité : Artisanat Commerce Associatif

Activité de la structure :

.....

Forme juridique :

.....

N° SIRET :

Code APE (nomenclature NAF) :

Assujettie à la TVA : OUI NON

C/ Présentation de la structure

Historique, types de productions/services proposés, savoir-faire, expertise, place dans le tissu économique local, ...

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

D/ Effectif

Effectif total : dont :

Gérant(e) :

Ouvriers :

Maîtrise :

Employés :

Administratifs :

Apprentis :

Type d'emploi(s)	CDI	CDD	Autre (préciser)
Temps partiel			
Temps complet			

Nombre d'emplois créés s'il y a lieu (préciser le type et le temps de travail) :

Autre (préciser) :

Participation du conjoint à la vie de l'entreprise : OUI NON

E/ Caractéristiques de la clientèle

Clientèle	% du CA
Particuliers %
Professionnels %
Collectivités %
Autres %

Est-elle :

Locale Départementale Régionale Nationale Expert

LE PROJET

A/ Description du projet sollicitant l'aide à l'immobilier

Description des locaux, travaux envisagés, plans, dans quel(s) but(s), avec quels financements, accompagnements,...

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Description des locaux, travaux envisagés, plans, dans quel(s) but(s), avec quels financements, accompagnements,...

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date ou période prévue de l'investissement	Durée d'exécution indicative

• **Travaux :**

Dans le cas de travaux effectués par l'entreprise elle-même, seul le montant HT des matériaux est subventionnable.

Ces investissements concernent :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> l'atelier | <input type="checkbox"/> le laboratoire/cuisine |
| <input type="checkbox"/> le magasin/espace de vente | <input type="checkbox"/> la façade |
| <input type="checkbox"/> le bureau | <input type="checkbox"/> la vitrine |
| <input type="checkbox"/> autre(s) pièce(s) (préciser) | <input type="checkbox"/> le dépôt |

C/ Plan de financement

Besoins	Montant HT	Ressources	Montant
Investissements éligibles à l'aide à l'immobilier (€ HT)		Auto-financement Aide à l'immobilier CCBLM	
TOTAL		TOTAL	

Montant total des investissements du projet	Emprunt(s) bancaire(s)	Autres financements : (subventions, prêts d'honneur, ...)

D/ Tableau récapitulatif des investissements par fournisseur

Fournisseur	Montant HT	TVA	Montant TTC
TOTAL			

Date :

Signature du représentant de la structure et cachet

ATTESTATIONS

Je soussigné(e),

.....,
de la structure

.....,
demandeur d'une aide à l'immobilier délivrée par la communauté de communes Bazois Loire Morvan (cocher les cases) :

- déclare avoir bien pris connaissance des modalités d'attribution de l'aide décrites dans le règlement,
- m'engage :
- à présenter à la CCBLM les factures acquittées correspondant à l'investissement subventionné avant le 30/11/2027. Cette date correspond au délai maximum d'attribution de l'aide à l'immobilier,
 - sur l'honneur à rembourser, en cas de demande du Président de la communauté de communes Bazois Loire Morvan, les subventions perçues dans le cadre de l'aide à l'immobilier dans le cas où je vendrais, déménagerais ou cesserais mon activité dans les trois ans qui suivent le versement de l'aide. Ce remboursement sera calculé proportionnellement à la non-réalisation temporelle du projet
 - à mentionner le concours financier de la communauté de communes dans les documents d'information, les outils de communication ou les panneaux de chantier.
- certifie :
- ne pas avoir commencé les travaux ou investissements concernés par cette demande subvention avant d'avoir reçu l'accusé de réception m'indiquant que mon dossier est réputé complet,
 - que la structure est à jour des cotisations et obligations fiscales et sociales
 - avoir rempli en annexe le modèle de déclaration d'aides publiques placées sous le règlement de minimis
- autorise les services de la CCBLM à utiliser les données renseignées dans cette demande à des fins de communication et de partage avec les partenaires locaux et institutionnels, dans le respect des dispositions de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD). Elles ne seront en aucun cas réutilisées ou diffusées à des fins commerciales. Cette autorisation vaut sans limitation de durée, et peut être levée partiellement ou totalement à tout moment et à mon initiative en contactant la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, 11 place Lafayette, 58290 Moulins-Engilbert.

Fait à

Le

Signature et cachet de la structure

MODELE DE DECLARATION D'AIDES PAR L'ENTREPRISE

Objet : Déclaration des aides placées sous le règlement de minimis 2019/316 de la Commission du 21 février 2019

Je soussigné (*nom, prénom et qualité*) :

représentant de (*raison sociale de l'entreprise*) :

, entreprise unique au sens de la définition du règlement (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* dans le secteur de l'agriculture, déclare (**cocher l'une des deux cases**) :

- n'avoir reçu aucune aide de *minimis*¹ durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,
- avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides de *minimis* listées² dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration (**Compléter le tableau ci-dessous**)

Les aides de *minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

- Règlement "de minimis" n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, concernant l'application des articles relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides de minimis,
- Règlement de minimis agricole n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019, concernant l'application des articles relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- Règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de *minimis*,
- Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides de *minimis*,
- Règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de *minimis* octroyées dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- Règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de *minimis* dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- Règlement (CE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de *minimis* dans le secteur de la production de produits agricoles,
- Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de *minimis* dans le secteur de l'agriculture
- Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de *minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (SIEG).

¹ Les aides de *minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides de *minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère de minimis des aides attribuées. Le montant maximum d'aide de minimis est de 300 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

² Si vous avez reçu une aide de *minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences ...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement de *minimis*.

Date de l'attribution de l'aide de <i>minimis</i>	Nom et numéro SIREN de l'entreprise ³	Type d'aide de <i>minimis</i> (Général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁴ (en euros)
TOTAL			

Date de demande de l'aide de <i>minimis</i> si non encore perçue	Nom et numéro SIREN de l'entreprise	Type d'aide de <i>minimis</i> (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide (en euros)
TOTAL			

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours:

- Une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise?
 Une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

Date et signature

(Indiquer le nom et la qualité du signataire)

³ Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides de *minimis* peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond d'aides attribuées au titre du régime de *minimis*. Il n'est possible de disposer d'autant de plafonds qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise.

Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide de *minimis* commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides de *minimis* versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide de *minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique. Définition d'une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

⁴ Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.

Nom
Adresse
Commune

Monsieur Serge CAILLOT
Président de la communauté de communes Bazois Loire Morvan
11 place Lafayette 58290 Moulins-Engilbert

Date

DECLARATION D'INTENTION

OBJET : Demande d'aide à l'immobilier de la communauté de communes Bazois Loire Morvan

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'aide à l'immobilier de la communauté de communes Bazois Loire Morvan, j'ai l'honneur de solliciter une subvention de €, au titre des aides directes pour le développement économique, pour un montant total de dépenses de € HT. Il s'agit d'un projet de

Je joins à ce courrier le dossier s'y rapportant.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Signature et cachet de la structure